

NATIONS UNIES

UN LIBRARY

JUL 18 1979



Distr.
GENERALE

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UN/SA COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

A/34/275
S/13344
23 mai 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS/
RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-quatrième session
Points 45 et 46 de la liste préliminaire^{*}
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

Lettre datée du 22 mai 1979, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Hongrie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué adopté à la réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Traité de Varsovie, qui a eu lieu à Budapest, les 14 et 15 mai 1979.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce communiqué comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 45 et 46 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Andras HALASZ

* A/34/50.

79-14304

/...

ANNEXE

Communiqué adopté à la réunion du Comité des Ministres
des affaires étrangères des Etats membres du Traité de
Varsovie, tenue à Budapest les 14 et 15 mai 1979

Une réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Traité de Varsovie - le Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle - a eu lieu à Budapest les 14 et 15 mai 1979.

Ont pris part à la réunion : P. Mladenov, ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie; F. Puja, ministre des affaires étrangères de la République populaire hongroise; O. Fischer, ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande; E. Vojtaszek, ministre des affaires étrangères de la République populaire de Pologne; St. Andrei, ministre des affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie; A. A. Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques; et B. Chnoupek, ministre des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque.

Conformément aux directives du Comité consultatif politique des Etats membres du Traité de Varsovie, le Comité des Ministres, après un échange de vues sur les questions touchant la sécurité et la coopération en Europe, la cessation de la course aux armements et le désarmement, a examiné, compte dûment tenu de l'évolution de la situation, les mesures à prendre pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration adoptée à Moscou le 23 novembre 1978 par le Comité consultatif politique.

1. Au nom de leurs Etats respectifs, les Ministres ont souligné que l'évolution de la situation internationale a confirmé amplement le caractère actuel des conclusions et l'importance des propositions contenues dans la Déclaration du 23 novembre 1978, visant à assurer des progrès réels dans la solution des problèmes fondamentaux contemporains, et avant tout, ceux de la cessation de la course aux armements et du désarmement, de l'élimination des conflits armés et des foyers de tension, de l'approfondissement du processus de détente internationale.

Les Ministres ont proclamé la ferme résolution des Etats représentés à la réunion de continuer à oeuvrer pour la réalisation pratique de ces propositions en étroite collaboration avec d'autres pays épris de paix et avec les forces démocratiques et progressistes. Ces résultats pratiques pourront être obtenus grâce à des négociations constructives entre les Etats intéressés, à des recherches judicieuses et à l'élaboration de décisions mutuellement acceptables. Dans ce travail pour la paix, il est indispensable de faire preuve de persévérance, d'entreprendre des mesures actives pratiques, de surmonter toutes les difficultés, sans aucun retard ni délai.

2. Dans ce contexte, les participants à la réunion ont examiné les tâches les plus urgentes liées au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe. Ils ont souligné que dans les conditions actuelles, un pas important dans cette direction, qui est pleinement conforme à l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, serait la conclusion entre tous les Etats participant à cette Conférence d'un traité selon lequel aucun d'entre eux ne fera usage le premier des armes nucléaires, ou des armes classiques contre un autre Etat. La conclusion d'un tel traité renforcerait considérablement les fondements politiques et juridiques de l'observation en Europe du principe de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, accroîtrait l'efficacité de ce principe et offrirait ainsi de nouvelles garanties contre le déclenchement de conflits armés sur le continent européen.

A présent, les conditions sont aussi réunies pour étendre les mesures visant à renforcer la confiance entre les Etats et prendre des dispositions concrètes dans le domaine de la détente militaire en Europe dans l'esprit de l'Acte final de la Conférence européenne. Outre les mesures qui sont appliquées actuellement conformément à l'Acte final, les Etats représentés à la réunion sont prêts à s'entendre sur la notification préalable des mouvements militaires d'envergure dans une région, de manoeuvres aériennes d'envergure dans cette région et des manoeuvres navales d'envergure menées à proximité des eaux territoriales d'autres Etats participant à la Conférence européenne. Les pays représentés à la réunion sont prêts à s'entendre également sur le non-élargissement des groupements militaires et politiques en Europe, sur la limitation des niveaux de manoeuvres militaires et sur l'extension à la Méditerranée des mesures propres à créer un climat de confiance. Ils sont prêts également à examiner très attentivement d'autres propositions visant à renforcer la confiance entre les Etats et à assurer la détente militaire.

Ce qu'il faut maintenant, c'est entamer dans les plus brefs délais l'examen et la négociation de mesures pratiques de nature à contribuer au raffermissement de la confiance entre les Etats en Europe, à l'atténuation de l'affrontement militaire et à la diminution ultérieure de la concentration et à la réduction des forces armées et des armements sur notre continent. Les Etats représentés à la réunion proposent de convoquer, à ces fins, une conférence au niveau politique avec la participation de tous les Etats européens, des Etats-Unis et du Canada. Ils jugent souhaitable qu'une telle conférence ait lieu en 1979. Le lieu et la date de la conférence peuvent être fixés d'un commun accord entre tous les Etats intéressés par voie de consultations que les pays membres du Traité de Varsovie sont prêts à engager sans délai.

3. Au nom de leurs Etats respectifs, les Ministres ont exprimé leur déception devant l'absence du progrès réel aux entretiens de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale. Ils ont souligné que dans leurs propositions soumises le 8 juin 1978, les pays socialistes avaient offert des réponses réalistes à des questions clefs avant les entretiens, tenant

largement compte des idées des autres participants aux entretiens, et ils avaient ainsi contribué à un rapprochement appréciable des positions. Cependant, depuis près d'un an les pays de l'OTAN ne donnent pas de réponses concrètes à ces propositions constructives.

Les Ministres ont souligné que pour que les entretiens de Vienne progressent rapidement et de façon concluante, il fallait que les participants occidentaux fassent eux aussi preuve de bonne volonté.

4. Les Ministres ont déclaré ensuite que les dernières mesures visant à accélérer la course aux armements, qui ont été prises récemment dans le cadre du bloc de l'OTAN, sont en contradiction flagrante avec les intérêts de la détente et de son raffermissement. A cet égard, les plans visant à installer sur le territoire de certains pays d'Europe occidentale des armes nucléaires - des missiles de portée moyenne - dirigées contre des installations se trouvant sur le territoire d'Etats socialistes européens, ainsi que la réactivation des plans de fabrication et de déploiement d'armes à neutrons, représentent un danger particulièrement grave.

Les Etats représentés à la réunion sont convaincus qu'il faut rechercher le renforcement de la sécurité de tous les Etats en Europe non pas dans une accélération plus poussée de la course aux armements mais dans la limitation des missiles nucléaires et des armements classiques sur la base de l'entière réciprocité. Ils estiment qu'à présent toutes les conditions nécessaires sont réunies pour y arriver, et, ainsi qu'ils l'ont annoncé dans la Déclaration de Moscou du 23 novembre 1978, ils sont prêts à entreprendre des efforts dans cette direction de concert avec d'autres Etats. Cependant, il est bien clair que, pour arriver à un résultat positif dans ce sens, une approche constructive est nécessaire de la part de tous. Aussi les Etats représentés à la réunion appellent-ils les Etats membres de l'OTAN, dans l'intérêt de la sécurité des pays européens, à s'abstenir d'aggraver la situation en Europe et d'accroître les tensions militaires, à renoncer aux mesures visant à accélérer la course aux armements, à s'engager résolument dans la voie de la détente militaire et du désarmement.

5. Les Ministres ont confirmé le point de vue de leurs Etats respectifs, selon lequel le renforcement et l'approfondissement de la détente, le raffermissement de la sécurité et l'extension de la coopération européenne seront facilités par la rencontre des représentants des Etats ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui se tiendra à Madrid en 1980. Les pays membres du Traité de Varsovie sont prêts à apporter leur contribution constructive au succès de cette rencontre.

A cet égard, ils ont souligné que pour assurer l'heureux aboutissement de la rencontre de Madrid, il est extrêmement important que celle-ci se tienne dans un climat réaliste et constructif, caractérisé au premier chef par le désir de tous les participants de parvenir à des résultats pratiques. Par conséquent,

les Etats représentés à la réunion estiment que dans les travaux de la rencontre de Madrid, il faut s'attacher au premier chef à négocier des mesures positives concrètes en vue de mettre en oeuvre les principes et les arrangements de l'Acte final en tant qu'ensemble indissociable, y compris des mesures résolues en vue de la détente militaire ainsi que du développement et de l'extension d'une coopération économique, scientifique, technique et culturelle mutuellement avantageuse et fondée sur le principe de l'égalité des droits.

Les Etats représentés à la réunion estiment essentiel de procéder à une préparation minutieuse et détaillée de la rencontre de Madrid, et à cette fin ils sont prêts à demeurer en contact et à tenir des consultations bilatérales et multilatérales avec tous les Etats signataires de l'Acte final de la Conférence européenne. De telles consultations pourraient porter notamment sur la question du niveau de représentation des Etats à cette rencontre, compte tenu de l'importance qu'elle présente pour la cause de la détente, de la sécurité et de la coopération en Europe.

Une préparation constructive de la Conférence européenne envisagée sur les problèmes de la détente militaire et le travail productif qu'elle accomplirait seraient d'une grande importance pour le succès de la rencontre de Madrid.

6. Faisant connaître la position de principe de leurs Etats respectifs en ce qui concerne la nécessité de mettre fin à la course aux armements et d'assurer une transition décisive vers des mesures réelles du désarmement, et en particulier du désarmement nucléaire, les Ministres ont déclaré à l'unanimité qu'il fallait multiplier les efforts pour parvenir promptement à un accord pratique sur :

a) La conclusion et la mise en vigueur d'un nouveau traité soviéto-américain sur la limitation des armements stratégiques offensifs et le passage à la phase suivante des négociations sur leur limitation;

b) Les dates et les modalités des pourparlers sur la cessation de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et la réduction progressive de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète;

c) L'interdiction permanente de l'emploi des armes nucléaires et, en même temps, la renonciation par tous les Etats à recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations mutuelles;

d) La conclusion d'un traité sur une interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires;

e) L'adoption de mesures visant à renforcer les garanties de sécurité des Etats non nucléaires, y compris la renonciation à l'emploi d'armes nucléaires contre les Etats qui n'en possèdent pas et qui n'en ont pas sur leur territoire,

ainsi que l'engagement de ne pas installer d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où ces armes ne se trouvent pas à l'heure actuelle.

Les participants à la réunion ont confirmé une nouvelle fois que leurs pays se prononcent résolument en faveur d'une réduction des dépenses militaires par les Etats disposant du potentiel militaire et économique le plus important. Ils appellent à procéder sans délai à des négociations sur les dimensions concrètes de telles réductions en tant que premier pas pour les trois années à venir ou pour une autre période initiale généralement acceptable.

Les Etats représentés à la réunion se prononcent contre l'augmentation des forces armées et des armements sur le territoire des autres Etats. Ils préconisent la conclusion d'accords sur la réduction des forces armées et des armements, ainsi que de nouveaux efforts qui seraient entrepris à l'échelon international, en vue du démantèlement des bases militaires en territoire étranger et du retrait des troupes étrangères du territoire des autres Etats, de la création des zones dénucléarisées et des zones de paix dans diverses régions, y compris en Europe.

Ils expriment à nouveau leur volonté de dissoudre l'Organisation du Traité de Varsovie en même temps que serait dissoute l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et, en tant que premier pas, de démanteler leurs organisations militaires en commençant par une réduction mutuelle des activités militaires.

7. Les Ministres des affaires étrangères ont fait observer que, ces derniers temps, de nouvelles tentatives ont été faites pour torpiller le processus de détente internationale, de créer de nouveaux et dangereux foyers de guerre, de monter des campagnes hostiles aux pays socialistes, et d'attiser l'animosité entre les peuples. La relance, dans certains pays, d'activités d'organisations et de courants néo-fascistes et néo-nazis présente aussi un grave danger.

Les Etats représentés à la réunion sont convaincus que toutes ces tentatives sont vouées à l'échec à condition que les Etats et les peuples épris de paix fassent preuve de la vigilance voulue, y ripostent comme il convient et intensifient au maximum leurs efforts dans la lutte pour un progrès continu vers une paix plus durable en Europe et dans le monde entier.

Les Etats membres du Traité de Varsovie appellent tous les Etats à fonder leurs relations sur un strict respect des principes adoptés par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à savoir l'égalité souveraine, le respect des droits inhérents à la souveraineté; le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force; l'inviolabilité des frontières; l'intégrité territoriale des Etats; le règlement pacifique des différends; la non-intervention dans les affaires intérieures; le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales; l'égalité de droits des peuples et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; la coopération entre les Etats; l'exécution de bonne foi des obligations contractées conformément au droit international.

Les Etats socialistes représentés à la réunion continueront à agir systématiquement et sans défaillance dans l'intérêt de la paix, de la détente et de la coopération internationale.

La réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Traité de Varsovie s'est déroulée dans une atmosphère d'amitié fraternelle et de compréhension mutuelle.
